



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 482 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur la rue de Sweetsburg, que la piscine soit localisée dans la cour avant de la future maison alors que le règlement prévoit que lorsque les piscines et les spas sont installées dans la cour avant résiduelle, ils ne peuvent pas être situés entre la ou les façades avant du bâtiment principal et l'emprise de la rue.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 12 octobre 2022.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA